

→ Communiqué de presse

Pluvigner, mercredi 20 janvier 2021

ZACOM de Bodevéno à Pluvigner : point sur les actions d'opposition au projet

A Pluvigner, l'équipe municipale, particulièrement favorable à la réalisation d'une nouvelle zone commerciale sur le site de Bodevéno, semble ignorer les recours engagés par les associations Paré ! et Bretagne vivante contre ce projet privé.

Un article, publié récemment dans la presse locale, dans lequel la mairie de Pluvigner fait le point sur le projet privé d'une zone commerciale de près de 10 hectares, a laissé penser que la zone commerciale était bien sur les rails. Le papier revient en effet sur les dernières années du projet en faisant l'exploit d'ignorer jusqu'aux recours, pourtant toujours d'actualité. La forte mobilisation des associations Paré ! et Bretagne Vivante ainsi que le moratoire national sur les zones commerciales n'ont aucunement été évoqués.

Ce nouveau chapitre du plan de communication de la mairie intervient dans un contexte particulier. En réécrivant l'histoire et en faisant croire à un parfait consensus sur le projet, il s'agit de faire admettre la création d'une déviation de la route départementale et d'un rond point d'accès à l'hypothétique zone commerciale, cela avant même la fin des recours .



Les membres de Paré ! matérialisent l'emprise du rond-point en projet en lisière du site de Bodevéno

| Deux actions de recours en cours d'instruction

A ce jour, deux actions de recours sont toujours en instruction :

- **Recours contentieux devant le Tribunal administratif concernant le permis d'aménager ;**
- **Recours contentieux devant le Tribunal administratif concernant la déclaration au titre de la loi sur l'eau.**

Par ailleurs, le porteur de projet a été mis en demeure de déposer une demande de dérogation à la protection des espèces.

Alors que les audiences ne sont pas encore programmées et les décisions susceptibles d'appel, alors que le porteur de projet semble attendre les décisions du Tribunal administratif avant de lancer les premiers travaux, la mairie de Pluvigner, de son côté, engage la construction du rond-point dont la fonction serait de desservir l'hypothétique zone commerciale. En langage courant, on appelle cela « mettre la charrue avant les boeufs ».

En indiquant utiliser la taxe d'aménagement (environ 600 000 €) versée par le porteur du projet de zone commerciale, la mairie fait la démonstration de ses choix politiques : elle préfère dérouler le tapis rouge au porteur de projet privé (qui aurait dû supporter les frais de construction du rond -point) plutôt que d'utiliser cette taxe pour soutenir les entreprises fortement impactées par la crise du Covid.

Dans ce contexte la Mairie prend le risque de dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros pour un projet qui peut ne pas aboutir dans le futur. Les contribuables apprécieront.

Contact presse

PARÉ ! Pluvigner

Marine Leduc-Eselin

Tél. 06 86 16 48 27

assoparepluvigner@ecomail.fr

Site web : www.assoparepluvigner.fr
